



**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**  
6.4 Autres actes réglementaires

**OBJET : Police Municipale – Réglementation de la circulation**

Le Maire de la commune de Pailharès,

Vu le code de la route ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82.623 du 22 juillet 1982 et 83.8 du 7 janvier 1983 ;

Vu le décret n°86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route

Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation

Vu la demande de la société GM TELECOM SARL dont le siège se situe 60 rue Norbert Casteret 84200 CARPENTRAS, représentée par M. RCHIDI Oualid, en date du 2 septembre 2025

Considérant qu'il y a lieu, à l'occasion des travaux pour le remplacement et le recalage de poteaux télécom sur l'ensemble de la commune de Pailharès

**ARRETE**

**Article 1 :** A compter du 15 septembre 2025, et jusqu'au 15 novembre 2025 : la Société **GM TELECOM SARL** pourra prendre des mesures de restriction de circulation en fonction de ses besoins dans le cadre d'intervention sur l'ensemble des voies communales pour le recalage et le remplacement de poteaux télécom sur l'ensemble de la commune

**Article 2 :** L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier, la société GM TELECOM SARL s'engage à limiter la gêne occasionnée aux riverains et usagers pendant les interventions.

**Article 3 :** La signalisation appropriée sera systématiquement mise en place par et à la charge de la société GM TELECOM SARL

**Article 4 :** Le présent arrêté entrera immédiatement en vigueur dès que les formalités de notifications ou de publications nécessaires auront été effectuées et lorsque la signalisation réglementaire sera mise en place.

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui les concerne :

- Madame la Maire, et les services techniques
- Entreprise GM TELECOM SARL [claudiamendes.gmt@gmail.com](mailto:claudiamendes.gmt@gmail.com)

Fait à Pailharès le 2 septembre 2025

